

# Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

2023-2029



*Réduisons nos déchets !*

# Sommaire



## 1. Introduction

1.1. La prévention des déchets.....	3
1.2. Qu'est-ce qu'un PLPDMA ? .....	3

## 2. La gouvernance

2.1. L'équipe projet.....	4
2.2. La CCES .....	4

## 3. Etat des lieux

3.1. Le Smictom Centre Ouest.....	5
3.2. Les constats.....	10

## 4. Les objectifs

4.1. Les objectifs nationaux et régionaux .....	11
4.2. Les objectifs du Smictom.....	11

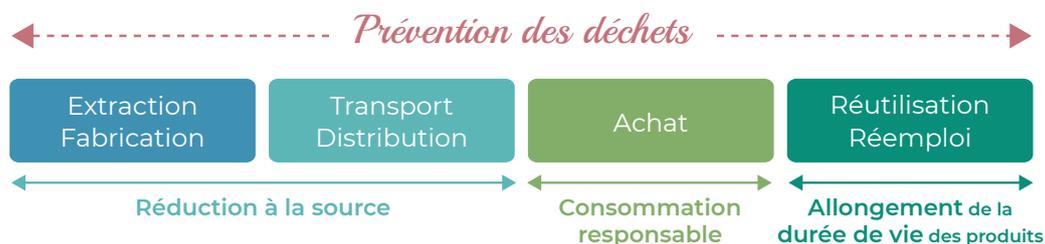
## 5. Le plan d'action

5.1. Les actions prioritaires.....	12
5.2. Les fiches projets.....	12
5.3. Priorisation des actions.....	27

# 1. Introduction

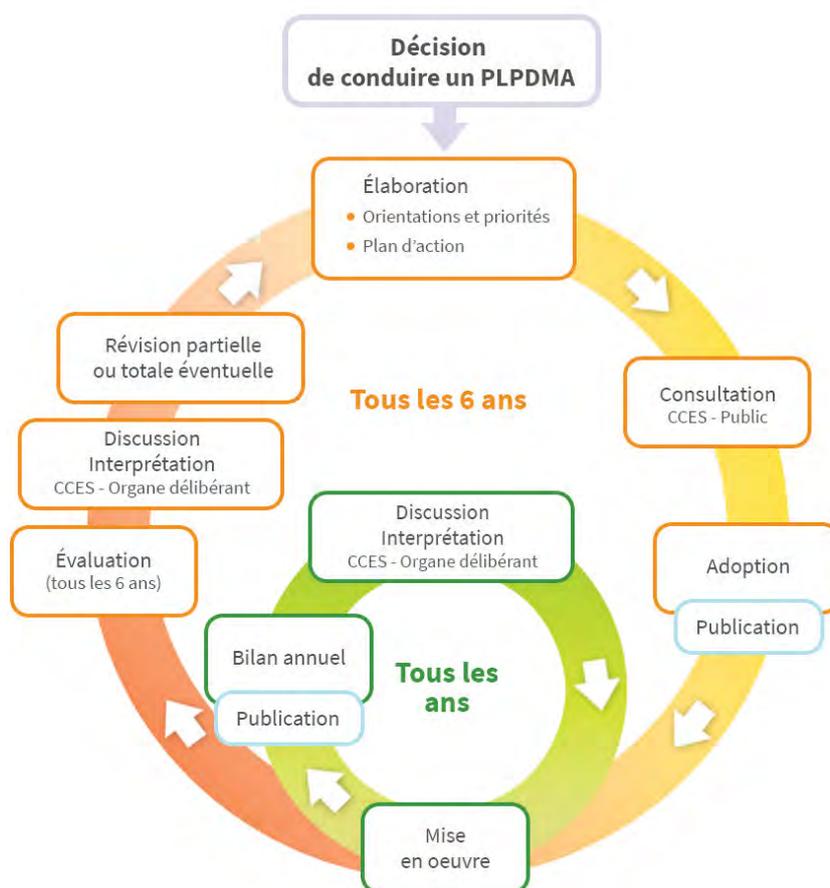
## 1.1. La prévention des déchets

La prévention de la production de déchets consiste à **réduire la quantité et la nocivité des déchets produits** en intervenant à la fois sur leur mode de production et sur leur consommation.



## 1.2. Qu'est-ce qu'un PLPDMA ?

Obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés consiste en la **mise en œuvre**, par les acteurs d'un territoire donné, **d'un ensemble d'actions coordonnées** visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de **réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA)**.



### Que sont les déchets ménagers et assimilés ?

Ce sont les **déchets issus de l'activité domestique des ménages** ou **déchets non dangereux provenant des entreprises** industrielles, des artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires et collectés dans les mêmes conditions.

## 2. La gouvernance

### 2.1. L'équipe projet

L'équipe projet est la **clé de voûte** du PLPDMA. Elle propose un **programme d'actions**, est chargée de sa **mise en œuvre** en concertation avec les partenaires et de la **diffusion des résultats**.

#### 2.1.1 Composition de l'équipe projet

- Le.la Président.e du Smictom
- Le.la Vice-Président.e référent.e *Prévention Economie circulaire*
- Les élu.e.s de la commission *Prévention Economie circulaire*
- Le.la Vice-Président.e référent.e *Communication*
- Le.la directeur.rice du Smictom
- Le.la chargé.e de prévention déchets
- Les chargé.e.s de mission *Territoire Econome en Ressources*
- Le.la chargé.e de communication
- Le.la coordinateur.rice de collecte
- Les élu.e.s référent.e.s *Déchèteries*

### 2.2. La CCES

La commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) est un lieu de coconstruction, à vocation consultative et prospective :

- la CCES **donne son avis** et **contribue à l'élaboration** du projet ;
- un bilan du PLPDMA lui est présenté chaque année ;
- la CCES **évalue le PLPDMA** tous les six ans.

Ses avis et travaux consultatifs sont transmis à l'exécutif de la collectivité en charge du PLPDMA, qui reste décisionnaire.

#### 2.2.1 Composition de la CCES

- Le.la Président.e du Smictom
- Les élu.e.s référent.e.s *Prévention, Economie circulaire, Communication*
- Le.la directeur.rice du Smictom
- Le.la chargé.e de prévention déchets
- L'ADEME, le Conseil régional, la Chambre des métiers, les chargé.e.s de missions des communautés de communes, la CRESS
- Des associations et acteurs du secteur social du territoire

#### 2.2.2 Fonctionnement de la CCES

La CCES se réunit une fois par an afin de mesurer l'état d'avancement du programme et présenter un bilan. Ces réunions sont animées par l'élu.e référent.e.

Le PLPDMA est révisé de manière partielle ou totale au bout de 6 ans.



## 3. Etat des lieux

### 3.1. Le Smictom Centre Ouest

#### 3.1.1 Les compétences du Smictom

Le Smictom Centre Ouest est la **collectivité publique** qui a en charge la **gestion des collectes et des déchèteries** du territoire, mais aussi le **traitement** de plus de 50 000 tonnes de déchets produits annuellement.

#### Gestion de la collecte...



...des papiers  
et emballages

Bacs jaunes individuels



...du verre

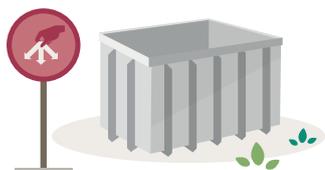
Apport volontaire dans  
des colonnes à verre



...des ordures  
ménagères

Bacs verts munis d'une puce  
Redevance incitative depuis 2015

#### Gestion de 9 déchèteries



#### Traitement de déchets



- 1 unité de valorisation organique (Uvéor)
- 1 installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

#### Actions pour...



...sensibiliser au tri  
des déchets

Extension des consignes de  
tri depuis le 1<sup>er</sup> mars 2022



...réduire la  
production de déchets

Relance des actions de  
prévention en 2021



...développer une  
économie circulaire

Programme TER mis en place  
pour 3 ans depuis sept. 2021

Lancement d'une  
étude réemploi

#### 3.1.3 Le fonctionnement du Smictom

Les élu.e.s décident en participant à différentes instances :

- le Comité syndical ;
- le Bureau ;
- la commission *Appel d'offres* ;
- la commission *Communication* ;
- la commission **Prévention et Economie circulaire**.

### 3.1.2 Le territoire

La compétence Déchets est déléguée au Smictom Centre Ouest par **7 Communautés de Communes**, sur 3 départements : Côtes d'Armor, Morbihan et Ille-et-Vilaine.



- **Dominante rurale** avec quelques bourgs semi-urbains
- Majoritairement des **pavillons individuels** situés à l'extérieur des bourgs  
*Estimation 2019 : 41 000 foyers dont 36 579 foyers en habitat individuel et 4 421 foyers en habitat collectif*
- Principalement des ménages avec **enfants de moins de 14 ans** ou de **2 personnes**

### 3.1.4 Les flux

#### Evolution des tonnages et destination des flux de DMA

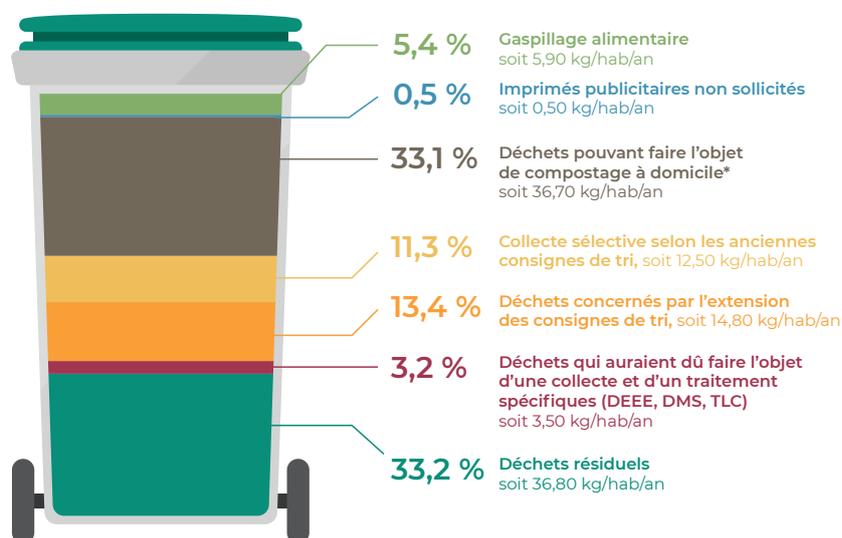
FLUX	Tonnages collectés en Bretagne en 2019 (en kg/hab/an)	Tonnages collectés par le Smictom en 2010 (en kg/hab/an)	Tonnages collectés par le Smictom en 2021 (en kg/hab/an)	Evol. 2010 2021	Filières de destination
<b>ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)</b> 	196	199	<b>115</b>	- 42 %	Tri mécano-biologique
<b>COLLECTE SÉLECTIVE</b> Bac jaune et colonne papier en déchèterie 	59	51	<b>51</b>	-	Valorisation en recyclage
<b>VERRE</b> 	50	44	<b>48</b>	+ 9 %	Valorisation en recyclage
<b>DÉCHÈTERIES</b> 	388	252	<b>350</b>	+ 39 %	Valorisation en recyclage : 25,1 % Valorisation organique : 38 % Valorisation énergétique : 1,2 % Enfouissement : 35,7 %
<b>TOTAL DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)</b>	696	546	<b>564</b>	+ 3 %	Valorisation en recyclage : 34 % Valorisation organique : 28,6 % Valorisation énergétique : 0,8 % Enfouissement : 36,5 %



Évolution 2010-2021 du ratio collecté de DMA sur le territoire du Smictom et positionnement par rapport à l'**objectif -15% « Agec »**

#### Caractérisation des OMr (2019)

- 1/3** de déchets compostables
- 1/3** de déchets qui ne devraient pas s'y trouver
- 1/3** de déchets résiduels

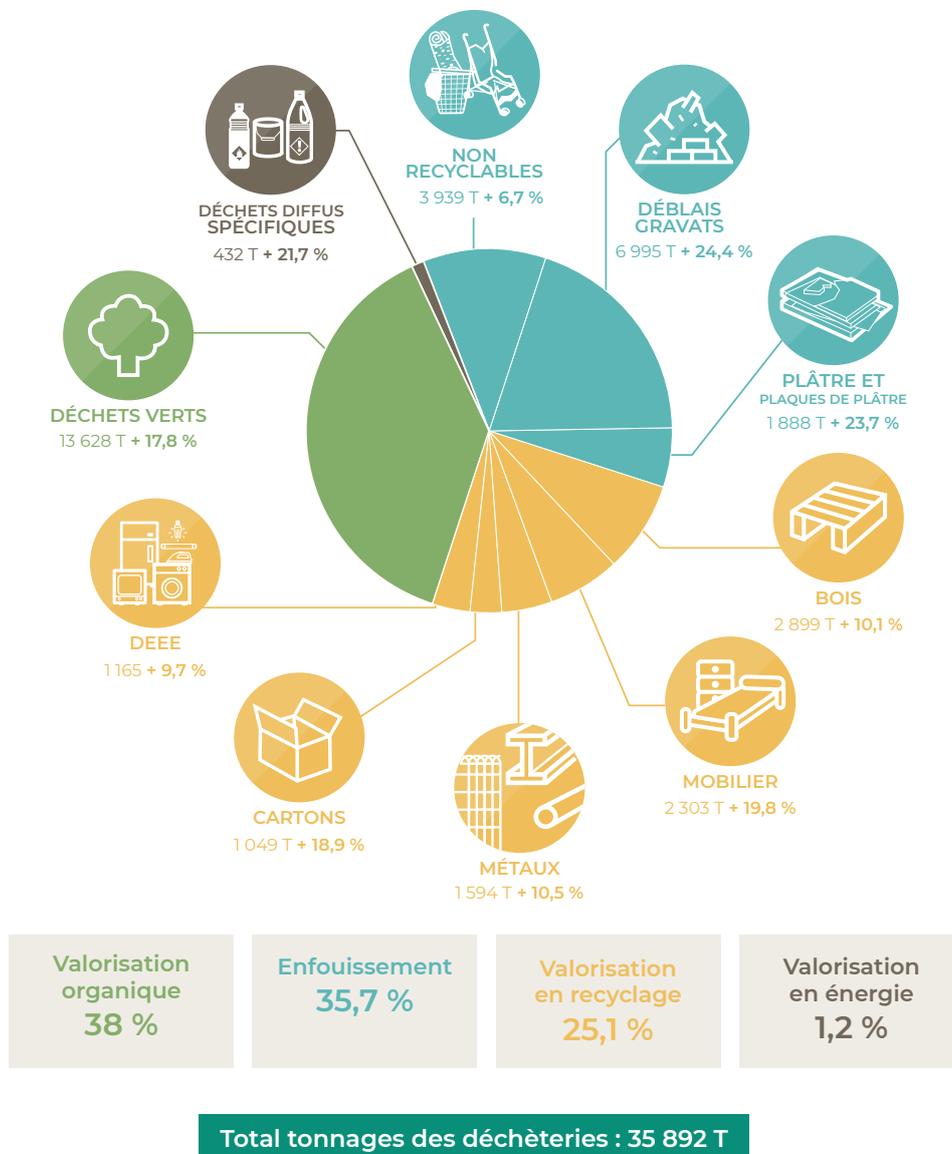


\* Cisement composé des déchets alimentaires non consommables, des déchets de jardin, de la fraction papiers souillés et de la part organique des fines

## Tonnages collectés en déchèterie

Les **encombrants** représentent de grandes quantités de tonnages qui finissent en enfouissement. Le programme *Territoire Econome en Ressources* possède un volet réemploi qui s'adresse aux entreprises et collectivités. C'est un atout pour le pôle prévention qui pourra informer et sensibiliser le grand public sur les acteurs et sur les dispositifs du territoire.

Evolution des tonnages collectés en déchèterie (2021 par rapport à 2020)



## Les déchets fermentescibles

Le **tri à la source des biodéchets** doit être mis en place pour fin 2023 et constitue une réelle opportunité pour proposer des solutions de réduction et de valorisation des déchets organiques aux habitants. La prépondérance de l'habitat individuel habité par des ménages qui en sont propriétaires indique un potentiel local de prévention et de gestion de proximité des biodéchets.

Caractérisation 2019 des OMr du Smictom :  
38 % de déchets organiques évitables.

### Le compostage :

- environ 4 200 composteurs individuels ont été vendus par le Smictom entre 2003 et 2020 ;
- 75 installations de composteurs collectifs sont recensées, dont 26 dans l'habitat collectif (suivi 2010 à 2017) ;
- manque de suivi (arrêt du suivi en 2017).



### 3.1.5 Le PLPDMA 2010-2015

#### Actions menées par le Smictom Centre Ouest dans son PLP 2010-2015

##### Consommation responsable :



- accompagnement à l'utilisation des couches lavables ;
- sensibilisation des usagers à l'utilisation de produits ménagers au naturel ;
- promotion de l'eau du robinet ;
- promotion du Stop-Pub ;
- sensibilisation des consommateurs à consommer mieux : produits locaux, de saison...

##### Biodéchets :



- sensibilisation des habitants au jardinage au naturel ;
- sensibilisation des habitants et du public scolaire au compostage ;
- facilitation du broyage des déchets verts ;
- accompagnement au développement du compostage collectif et individuel...

##### Lutte contre le gaspillage alimentaire :



- sensibilisation du grand public (cuisiner les restes, comprendre les DLC/DDM...);
- ateliers de sensibilisation et de démonstration de cuisine anti-gaspillage ;
- participation à l'organisation d'animations en lien avec la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'alimentation en circuit-court....

##### Durée de vie des déchets :



- sensibilisation du grand public sur le réemploi ;
- promotion du don et de la valorisation ;
- incitation des usagers à se tourner vers le secteur de l'occasion ;
- sensibilisation et formation aux méthodes de relooking de meubles ;
- sensibilisation du grand public sur la réparation de vêtements par la couture.

##### Eco-exemplarité :



- gestion responsabilisée du papier ;
- accompagnement des associations lors de manifestations ;
- achat et utilisation matériel pour gestion différenciée....

#### Résultats obtenus

Les objectifs ont été dépassés : - 9% de DMA.

Le bilan était positif :

- forte réduction des déchets ;
- nombreux partenaires et relais mobilisés ;
- 29 actions différentes menées.

Le PLP n'avait pas clairement défini d'objectifs qualitatifs. Parmi les actions emblématiques, on a pu noter un salon dédié à la réduction des déchets organisé à Saint-Méen-le-Grand en juin 2012. Il comprenait de nombreux stands de sensibilisation ainsi qu'une braderie d'Emmaüs. Cet événement a réuni 1 200 participants.

Le PLP a permis dès 2013 d'interdire les apports de végétaux en déchèteries par les collectivités, d'animer chaque année des interventions sur la prévention des déchets dans les établissements scolaires et de déployer le compostage individuel et collectif sur le territoire du Smictom.

### 3.2. Les constats

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'une <b>commission Prévention Economie circulaire</b> en 2020</li> <li>Engagement du Smictom Centre Ouest sur le dispositif <b>Territoire Econome en Ressources</b> depuis sept. 2021</li> <li>Mise en œuvre d'une <b>nouvelle communication</b> depuis janvier 2022</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Image du Smictom parfois négative</li> <li>PLPDMA mis entre parenthèses pendant 5 ans</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>Territoire rural : <b>potentiel important</b> de développement du <b>compostage</b> et de la <b>gestion des biodéchets</b></li> <li>Solutions de <b>tri à la source des biodéchets</b> à mettre en place avant le 31 décembre 2023</li> <li><b>Partenaires</b> présents sur le territoire sur le réemploi</li> <li>Lancement d'une <b>étude réemploi</b></li> <li><b>Plan de relance</b></li> <li>Mise en place des <b>indices de réparabilité</b></li> <li>Mobilisation d'une équipe et <b>moyens humains</b> au sein du Smictom</li> <li>Mobiliser des moyens financiers autres que le Smictom</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Equilibre budgétaire du Smictom fragile</li> <li>Certaines communes sont faiblement peuplées : difficulté éventuelle pour mobiliser ou trouver des partenariats</li> </ul>

#### Les gisements d'évitement prioritaires

Au regard du diagnostic et des constats réalisés, 3 gisements prioritaires ont été identifiés :

Les biodéchets



**Déchets alimentaires**  
33,1 %\* des déchets des OMr pouvant faire l'objet de compostage à domicile



**Déchets verts**  
132 kg/hab\*\* apportés en déchèterie

Les emballages et produits jetables



**24,7 %\*** des déchets des OMr qui devraient aller dans le bac jaune

Accompagner l'extension des consignes de tri par des messages de prévention

Les encombrants



Potential de réemploi du territoire : **≈ 500 T/an\*\*\***

Profiter de l'opportunité du programme Territoire Econome en Ressources

\* Modecom 2019 du Smictom Centre Ouest  
 \*\* Rapport d'activités 2021 du Smictom Centre Ouest  
 \*\*\* Etude réemploi 2021-2022

## 4. Les objectifs

### 4.1. Les objectifs nationaux et régionaux

	Objectifs nationaux	Objectifs bretons (PRPGD)
DMA	Réduction de 15 % des quantités de DMA produits par habitant en 2030 par rapport à 2010.	Réduction des DMA, hors végétaux, de 25% en 2030 par rapport à 2016.
Végétaux		Réduction de la production de déchets végétaux de 20% en 2030 par rapport à 2016.
Déchets organiques	Tri obligatoire des biodéchets pour tout producteur ou détenteur de plus de 5 T/an de biodéchets d'ici 2023.	<b>Tri à la source des biodéchets</b> obligatoire pour tous d'ici 2024. Réduction de la fraction fermentescible dans les OMr à 20% en 2025, à 15 % en 2030.
DNDNI (Déchets Non Dangereux Et Non Inertes)	Réduction de 50 % des quantités de DNDNI admis en installation de stockage en 2025 par rapport à 2010.	Trajectoire zéro enfouissement pour ces déchets en 2030.
Déchets alimentaires	Réduction de 50% du gaspillage alimentaire d'ici 2025 pour les secteurs de la distribution et de la restauration collective.	

### 4.2. Les objectifs du Smictom



Proposer des **solutions adaptées** à la gestion de proximité des biodéchets



Diminuer les quantités de DMA à **464 kg/an/hab** d'ici 2030 (soit - 18 % par rapport à 2021)



Développer la mobilisation des **acteurs du territoire** et la **coopération avec nos partenaires**

## 5. Le plan d'action

### 5.1. Les actions prioritaires

#### Axe 1 : éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

- **Fiche-action 1-1** : développer et accompagner le compostage individuel
- **Fiche-action 1-2** : développer et accompagner le compostage partagé
- **Fiche-action 1-3** : développer et accompagner le compostage en établissement
- **Fiche-action 1-4** : promouvoir le compostage
- **Fiche-action 1-5** : promouvoir de nouvelles pratiques de jardinage

#### Axe 2 : mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

- **Fiche-action 2-1** : sensibiliser aux bonnes pratiques en matière de consommation responsable
- **Fiche-action 2-2** : accompagner les actions écocitoyennes
- **Fiche-action 2-3** : renforcer le dispositif Stop Pub

#### Axe 3 : lutter contre le gaspillage alimentaire

- **Fiche-action 3-1** : sensibiliser aux gestes de réduction du gaspillage alimentaire
- **Fiche-action 3-2** : renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective

#### Axe 4 : augmenter la durée de vie des produits

- **Fiche-action 4-1** : encourager le réemploi et la réparation

#### Axe 5 : sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

- **Fiche-action 5-1** : accompagner à la réduction des déchets issus des manifestations
- **Fiche-action 5-2** : développer la communication à destination du grand public

#### Axe 6 : être éco-exemplaire

- **Fiche-action 6-1** : accompagner les acteurs publics du territoire à la mise en œuvre d'actions éco-exemplaires

### 5.2. Les fiches projets

# Développer et accompagner le compostage individuel



## Public ciblé

- Tout usager du Smictom disposant d'un jardin privé

## Partenaires à mobiliser

- Communes
- Communautés de communes
- Associations (de jardiniers...)

## Communication

- Lettre d'information
- Articles aux communes et communautés de communes
- Site internet
- Lors d'interventions

## Indicateurs

- Nombre de composteurs vendus
- Estimation des tonnes évitées
- Nombre de personnes formées

13 628 tonnes\* de déchets verts ont été apportées sur les déchèteries du territoire en 2021. Par ailleurs, près du tiers des OMr\*\* du Smictom sont des déchets organiques valorisables par compostage à domicile, ce qui représente le gisement détournable majoritaire.

Le territoire du Smictom, en grande partie rural, est particulièrement favorable à cette solution pour les ménages disposant d'un jardin privé. En 2021, le Smictom a vendu 64 composteurs. Il propose à la vente des composteurs 400 L en bois ou en plastique, avec une nouvelle tarification plus attractive depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Cette action vise à :

- proposer aux usagers disposant d'un jardin une **solution pour le tri à la source** des biodéchets ;
- **réduire la fraction fermentescible** dans les OMr ;
- **baïsser les quantités d'apports** de déchets verts en déchèterie.

## Objectif

Equiper de nouveaux foyers en composteurs.

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Priorité	++	+++	++	++	+	+

## Mise en œuvre

- **Communiquer** sur la vente de composteurs
- **Proposer une formation** aux acquéreurs de composteurs
- **Réaliser un suivi** auprès des acquéreurs de composteurs

## Moyens mobilisés

### Moyens humains :

- un.e chargé.e de prévention ;
- un.e agent.e d'accueil (pour la vente de composteurs)

### Moyens techniques :

- lieu de formation ;
- matériel de démonstration ;
- guides pratiques.

### Moyens financiers :

- achat de composteurs 400 L en bois ou en plastique ;
- achat de tiges aératrices ;
- achat de bio-seaux.

# Développer et accompagner le compostage partagé



## Public ciblé

- Tout usager du Smictom en habitat collectif

## Partenaires à mobiliser

- Communes
- Communautés de communes
- Bailleurs

## Communication

- Lettre d'information
- Articles aux communes et communautés de communes
- Site internet
- Lors d'interventions

## Indicateurs

- Nombre de sites installés
- Nombre de foyers concernés
- Estimation des quantités de déchets évitées

Près du tiers des OMr\* du Smictom sont des déchets organiques valorisables par compostage à domicile, ce qui représente le gisement détournable majoritaire.

Le tri à la source des biodéchets sera généralisé pour tous fin 2023. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, le Smictom met à disposition gratuitement des composteurs pour les projets de compostage partagé, dès lors que les conditions de mise en place sont réunies.

Cette action vise à :

- proposer aux usagers en habitat collectif une **solution pour le tri à la source** des biodéchets ;
- **réduire la fraction fermentescible** dans les OMr.

## Objectif

Installer des sites de compostage partagé sur le territoire, quand cela est possible.

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Priorité	++	++	+	+	+	+

## Mise en œuvre

- **Communiquer** sur l'accompagnement du Smictom dans l'installation de sites de compostage partagé
- **Définir le projet** avec les habitants
- **Installer le site**
- **Former** des habitants référents
- Mettre en place une **convention de partenariat**
- **Réaliser un suivi** des sites de compostage

## Moyens mobilisés

### Moyens humains :

- un.e chargé.e de prévention.

### Moyens techniques :

- signalétique ;
- guides pratiques.

### Moyens financiers :

- achat de composteurs 400 L bois ou plastiques, ou 600 L en bois ;
- achat de tiges aératrices ;
- achat de bio-seaux.

# Développer et accompagner le compostage en établissement



## Publics ciblés

- Etablissements accueillant du public (restauration collective, établissements scolaires...)

## Partenaires à mobiliser

- Communes
- Communautés de communes

## Communication

- Lettre d'information
- Articles aux communes et communautés de communes
- Site internet
- Lors d'interventions

## Indicateurs

- Nombre de sites installés
- Nombre de repas concernés
- Estimation des quantités de déchets évitées

Le tri à la source des biodéchets sera généralisé pour tous fin 2023. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, le Smictom met à disposition gratuitement des composteurs pour les projets de compostage en établissement (hors entreprises), dès lors que les conditions de mise en place sont réunies.

Cette action vise à :

- proposer aux professionnels de la restauration collective une **solution pour le tri à la source** des biodéchets ;
- **réduire la fraction fermentescible** dans les OMr.

## Objectif

Installer des sites de compostage dans les établissements du territoire.

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Priorité	++	++	+	+	+	+

## Mise en œuvre

- **Communiquer** sur l'accompagnement du Smictom dans l'installation de sites de compostage en établissement
- **Définir le projet** avec les professionnels
- **Installer le site**
- **Former** des référents
- Mettre en place une **convention de partenariat**
- **Réaliser un suivi** des sites de compostage

## Moyens mobilisés

### Moyens humains :

- un.e chargé.e de prévention.

### Moyens techniques :

- signalétique ;
- guides pratiques.

### Moyens financiers :

- achat de composteurs 400 L bois ou plastiques, ou 600 L en bois ;
- achat de tiges aératrices ;
- achat de bio-seaux.

## Promouvoir le compostage



### Publics ciblés

- Grand public
- Enfants (CE1-CE2/CM1-CM2)

### Partenaires à mobiliser

- Associations
- Organismes de manifestations
- Etablissements scolaires
- Communes
- Communautés de communes

### Communication

- Via les partenaires
- Lettre d'information
- Articles aux communes et communautés de communes
- Site internet

### Indicateurs

- Nombre d'interventions
- Nombre de personnes sensibilisées

13 628 tonnes\* de déchets verts ont été apportées sur les déchèteries du territoire en 2021. Par ailleurs, près du tiers des OMr\*\* du Smictom sont des déchets organiques valorisables par compostage à domicile, ce qui représente le gisement détournable majoritaire.

Le compostage permet de valoriser ses biodéchets tout en fabriquant un amendement riche pour son jardin. Des actions de sensibilisation à destination du grand public et des enfants permettent d'informer sur les bienfaits du compostage et d'inciter à (mieux) composter.

Cette action vise à :

- **réduire la fraction fermentescible** dans les OMr ;
- **baiss**er les quantités d'apports de **déchets verts en déchèterie**.

### Objectif

Inciter un maximum de personnes à valoriser leurs déchets de cuisine et du jardin en compostant.

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Priorité	++	+++	+++	+	+	+

### Mise en œuvre

- **Communiquer** sur les bienfaits du compostage
- **Sensibiliser** le public sur les avantages et le fonctionnement du compostage
- **Inform**er le public de la **vente de composteurs** par le Smictom
- **Inform**er le public sur les **solutions de broyage** de déchets verts sur leur territoire
- Communiquer sur la fabrication de composteurs à partir de bois de palettes

### Moyens mobilisés

#### Moyens humains :

- un.e chargé.e de prévention ;
- un.e agent.e en charge des déchèteries.

#### Moyens techniques :

- stand ;
- matériel de démonstration ;
- panneaux ;
- guides pratiques.

#### Moyens financiers :

- impression des panneaux ;
- achat de matériel.

# Promouvoir de nouvelles pratiques de jardinage



## Publics ciblés

- Grand public
- Habitants de nouvelles constructions

## Partenaires à mobiliser

- Communes
- Communautés de communes
- Associations (de jardinage...)

## Communication

- Via les partenaires
- Lettre d'information
- Articles aux communes et communautés de communes
- Site internet

## Indicateurs

- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre de formations

13 628 tonnes\* de déchets verts ont été apportées sur les déchèteries du territoire en 2021.

Or, gérer son jardin en usant de pratiques plus durables (choix des plantes, paillage...) permet de réduire la production de déchets verts et d'éviter des transports inutiles.

Cette action vise à :

- **baisser les quantités d'apports** de déchets verts en déchèterie.

## Objectif

Inciter un maximum de personnes à réduire et valoriser leurs déchets verts en adoptant de nouvelles pratique de jardinage.

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Priorité		++	+++	++	+	+

## Mise en œuvre

- **Communiquer** sur les bienfaits du jardinage au naturel
- **Sensibiliser** sur les bienfaits jardinage au naturel
- **Former aux bonnes pratiques** du jardinage
- **Inform**er le public de la **vente de composteurs** par le Smictom
- **Inform**er le public sur les **solutions de broyage** sur leur territoire

## Moyens mobilisés

### Moyens humains :

- un.e chargé.e de prévention ;
- un prestataire (association de jardinage...).

### Moyens techniques :

- stand ;
- supports d'information ;
- guides pratiques.

### Moyens financiers :

- impression des panneaux ;
- rémunération du prestataire.

# Sensibiliser aux bonnes pratiques en matière de consommation responsable



## Public ciblé

- Grand public
- Enfants (CE1-CE2/CM1-CM2)

## Partenaires à mobiliser

- Communes
- Communautés de communes
- Associations
- Organismes de manifestations
- Etablissements scolaires
- Commerçants
- Magasins de vente en vrac

## Communication

- Via les partenaires
- Lettre d'information
- Articles aux communes et communautés de communes
- Site internet

## Indicateurs

- Nombre d'interventions
- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre de publications

1/3\* des ordures ménagères sont composées de déchets qui ne devraient pas s'y trouver. Le Smictom Centre Ouest a mis en place l'extension des consignes de tri depuis le 1<sup>er</sup> mars 2022. Or, même si le recyclage est préférable à l'enfouissement, il a un impact non négligeable sur l'environnement.

Cette action vise à :

- **réduire les quantités de produits jetables**, dont les emballages, dans les OMr et la collecte sélective.

## Objectif

Inciter un maximum d'habitants à adopter des pratiques éco-responsables dans leur quotidien.

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Priorité	++	++	++	++	++	++

## Mise en œuvre

- **Communiquer** sur les pratiques éco-responsables
- **Sensibiliser** sur les pratiques éco-responsables du quotidien : réduire la consommation de produits à usage unique, promouvoir les produits éco-labellisés, réaliser ses produits d'entretien, boire l'eau du robinet...
- **Intégrer** la thématique de l'éco-consommation **dans les animations scolaires**
- **Promouvoir** les solutions éco-responsables sur le territoire (consigne, vrac...)

## Moyens mobilisés

### Moyens humains :

- un.e chargé.e de prévention.

### Moyens techniques :

- stand/matériel ;
- panneaux.

### Moyens financiers :

- impression des panneaux ;
- achat de matériel de démonstration.

## Accompagner les actions écocitoyennes



### Public ciblé

- Grand public
- Enfants (CE1-CE2/CM1-CM2)

### Partenaires à mobiliser

- Communautés de communes
- Communes
- Associations
- Organismes de manifestations
- Etablissements scolaires

### Communication

- Via les partenaires
- Lettre d'information
- Site internet

### Indicateurs

- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre de prêts de matériel

Des actions écocitoyennes ont régulièrement lieu sur le territoire. Il s'agit de temps forts pendant lesquels des messages sur la réduction des déchets de manière générale peuvent être passés, notamment auprès des enfants.

Cette action vise à :

- **réduire les quantités de déchets** dans les DMA.

### Objectif

Inciter un maximum d'habitants à changer leur mode de consommation en réduisant leur production de déchets.

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Priorité	+	+	+	+	+	+

### Mise en œuvre

- Créer des **outils pédagogiques**
- Développer le **prêt** de matériel de sensibilisation
- **Communiquer** sur les outils mis à disposition par le Smictom
- **Intervenir** sur une thématique liée à l'action (ex : durée de vie des déchets pendant une opération nettoyage)

### Moyens mobilisés

#### Moyens humains :

- un.e chargé.e de prévention.

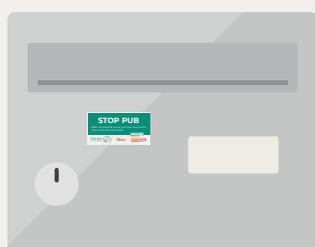
#### Moyens techniques :

- stand ;
- matériel (ex : balance) ;
- support pédagogiques sur la réduction des déchets.

#### Moyens financiers :

- impression/fabrication des support pédagogiques.

## Renforcer le dispositif Stop Pub



### Public ciblé

- Grand public

### Partenaires à mobiliser

- Communes
- Bailleurs
- Commerçants de proximité

### Communication

- Lettre d'information
- Articles aux communes et communautés de communes
- Site internet
- Lors d'interventions

### Indicateurs

- Nombre de Stop Pub distribués
- Evaluation des tonnages évités

Les imprimés que nous recevons dans nos boîtes aux lettres ont un coût écologique (arbres abattus, eau, transport). Le Stop Pub est un outil qui vise la réduction des déchets d'imprimés non adressés (prospectus, tracts, brochures...).

Près de 1 400 exemplaires de Stop-Pub ont été distribués par le Smictom en 2021.

Cette action vise à :

- **réduire les quantités de papiers** dans les OMr et la collecte sélective.

### Objectif

Inciter un maximum d'habitants à refuser les imprimés non adressés.

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Priorité	+	+	+	+	+	+

### Mise en œuvre

- Sensibiliser les ménages sur l'intérêt du « Stop Pub » par une **campagne de communication**
- **Impliquer** les commerces de proximité, les bailleurs, les agences immobilières... pour diffuser l'autocollant

### Moyens mobilisés

#### Moyens humains :

- un.e chargé.e de prévention ;
- un.e agent.e (pour la gestion des demandes de Stop Pub).

#### Moyens financiers :

- impression des autocollants Stop Pub.

# Sensibiliser aux gestes de réduction du gaspillage alimentaire



## Public ciblé

- Grand public

## Partenaires à mobiliser

- Communautés de communes
- Communes
- Associations

## Communication

- Lettre d'information
- Articles aux communes et communautés de communes
- Site internet

## Indicateurs

- Nombre d'ateliers anti-gaspi
- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre de supports de communication diffusés

Chaque Français jette en moyenne 30 kg/an\* de nourriture à son domicile, dont 7 kg\* d'aliments non consommés et encore emballés. Sur le territoire du Smictom, les déchets liés au gaspillage alimentaire représentent 5,4 % des OMr.

Cette action vise à :

- **réduire les quantités de déchets alimentaires** dans les OMr ;
- **réduire les quantités de produits jetables** et de produits jetés encore emballés dans les OMr et la collecte sélective.

## Objectifs

Inciter un maximum d'habitants à réduire leurs déchets alimentaires et à adopter des pratiques durables.

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Priorité		+	+	+	++	++

## Mise en œuvre

- Organiser des **ateliers cuisine anti-gaspi** pour le grand public
- Promouvoir la **consommation locale** et **les circuits courts**

## Moyens mobilisés

### Moyens humains :

- un.e chargé.e de prévention ;
- un prestataire (pour les ateliers).

### Moyens techniques :

- stand ;
- supports d'information ;
- guides pratiques.

### Moyens financiers :

- rémunération du prestataire.

# Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective



## Public ciblé

- Professionnels de la restauration collective
- Enfants (CE1-CE2/CM1-CM2)

## Partenaires à mobiliser

- Communautés de communes (chargé.e.s de mission PAT)
- Communes
- Etablissements de restauration collective
- Etablissements scolaires

## Communication

- Via les partenaires
- Articles aux communes et communautés de communes
- Site internet

## Indicateurs

- Nombre d'établissements accompagnés
- Nombre de personnes sensibilisées
- Estimation des quantités de déchets évitées

Si l'on prend en compte les mets qui n'ont pas été consommés par les convives, ceux produits en trop grande quantité par l'équipe de cuisine ou écartés lors de la phase de production, le gaspillage alimentaire se situe le plus souvent entre 150 et 200 g\* par personne.

Les acteurs de la restauration collective ont l'obligation de réduire leur gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025. La restauration scolaire est par ailleurs un vecteur important de sensibilisation auprès des enfants.

Cette action vise à :

- **réduire les quantités de déchets alimentaires** dans les OMr.

## Objectifs

Inciter les enfants et les acteurs de la restauration collective à réduire la production de déchets alimentaires.

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Priorité	+	+	++	++	+	+

## Mise en œuvre

- Proposer des **outils méthodologiques** pour des mesures sur le gaspillage alimentaire
- Proposer le **prêt de matériel**
- Accompagner les acteurs dans le **diagnostic**, la **mise en œuvre** et l'**analyse** des résultats de la pesée
- Proposer des **supports pédagogiques** pour sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire pendant le temps des repas

## Moyens mobilisés

### Moyens humains :

- un.e chargé.e de prévention ;

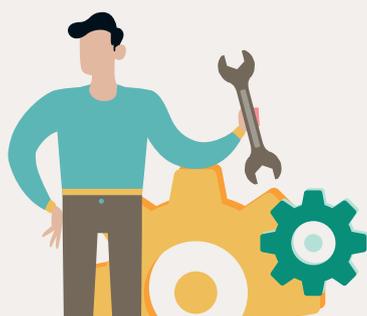
### Moyens techniques :

- matériel de prêt (ex : balance, gâchimètre...) ;
- outils méthodologiques ;
- supports pédagogiques.

### Moyens financiers :

- impression/fabrication des supports.

# Encourager la réparation et le réemploi



## Public ciblé

- Grand public

## Partenaires à mobiliser

- Chargé.es TER
- Communautés de communes
- Communes
- Associations
- Professionnels
- Artisans réparateurs

## Communication

- Lettre d'information
- Articles aux communes et communautés de communes
- Site internet

## Indicateurs

- Nombre d'ateliers
- Nombre de supports de diffusion

Sur les déchèteries du territoire, le potentiel de réemploi a été évalué à environ 500 tonnes\*.

Le programme *Territoire Econome en Ressources* engagé par le Smictom en 2021 permettra de faire naître des projets et d'identifier les acteurs du territoire. Ceci représente une opportunité pour le Smictom qui pourra informer le grand public sur les solutions existant sur le territoire en terme de réemploi et de réparation.

Cette action vise à :

- **baiss**er les quantités de déchets en déchèterie.

## Objectifs

Inciter un maximum d'habitants à (faire) réparer ou à offrir une nouvelle vie à leurs objets, au lieu de les jeter.

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Priorité		+	+	++	++	++

## Mise en œuvre

- **Faire connaître les acteurs** du réemploi et de la réparation sur le territoire
- Informer le grand public sur les **gestes de réemploi, de réutilisation et de réparation**
- Sensibiliser le grand public sur la durée de vie des objets en organisant des **événements ponctuels** : ateliers relooking...

## Moyens mobilisés

### Moyens humains :

- un.e chargé.e de prévention ;
- un prestataire (pour les ateliers).

### Moyens techniques :

- supports de communication ;
- stand.

### Moyens financiers :

- rémunération du prestataire.

# Accompagner à la réduction des déchets issus des manifestations



## Public ciblé

- Bénévoles
- Public
- Professionnels

## Partenaires à mobiliser

- Organismes de manifestations
- Communes
- Associations

## Communication

- Via les partenaires
- Lettre d'information
- Site internet

## Indicateurs

- Nombre de manifestations
- Nombre de personnes sensibilisées

Toute manifestation est génératrice de déchets sur un temps court, qu'ils soient produits par le public ou par les professionnels sur place (camping, restauration...).

De nombreuses manifestations ont lieu chaque année sur le territoire. Le Smictom propose le prêt de bacs et de poubelles bi-flux, ainsi que de la formation au tri des déchets auprès des bénévoles. Cette fiche action a pour objectif de proposer également des outils et un accompagnement dans la réduction des déchets auprès des organisateurs de manifestations.

Cette action vise à :

- **réduire les quantités de produits jetables**, dont les emballages, dans les OMr et la collecte sélective ;
- **réduire les quantités de verre** dans les DMA ;
- **réduire les quantités de déchets** dans les OMr.

## Objectifs

Inciter les organisateurs de manifestations à mettre en place des solutions pour réduire la production de déchets.

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Priorité	+++	+++	++	++	+	+

## Mise en œuvre

- Proposer un **guide éco-manifestation**
- Proposer un **accompagnement** sur les solutions de réduction de déchets à mettre en œuvre, avant et pendant la manifestation

## Moyens mobilisés

### Moyens humains :

- un.e chargé.e de prévention.

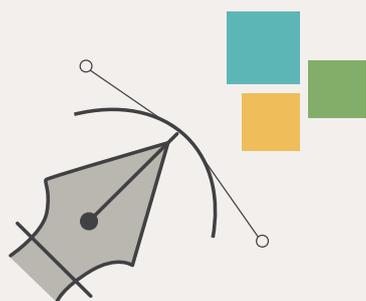
### Moyens techniques :

- guides éco-manifestation.

### Moyens financiers :

- impression des guides éco-manifestation.

# Développer la communication à destination du grand public



## Public ciblé

- Usagers du Smictom

## Partenaires à mobiliser

- Communes
- Communautés de communes
- Presse

## Indicateurs

- Nombre de supports de communication diffusés
- Nombre de parutions

Le Smictom est un acteur central pour la diffusion des messages de prévention des déchets sur son territoire. Il dispose d'un site internet, d'une lettre d'information semestrielle envoyée à l'ensemble de ses habitants et peut s'appuyer sur les communes et communautés de communes pour relayer les informations.

Cette action vise à :

- **réduire les quantités de tous types de déchets** dans les DMA.

## Objectifs

Inciter les usagers du Smictom à adopter des gestes de réduction des déchets en les informant sur les différentes solutions qui s'offrent à eux.

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Priorité	++	++	++	++	++	++

## Mise en œuvre

- Utiliser les **leviers de communication existants** : lettre d'information, site internet
- Communiquer via les communes et communautés de communes : envoi d'une **newsletter trimestrielle**
- Mobiliser les **medias**
- Intégrer un volet prévention dans le futur **kit nouveaux arrivants**

## Moyens mobilisés

### Moyens humains :

- un.e chargé.e de prévention ;
- un.e chargé.e de communication.

### Moyens techniques :

- lettre d'information ;
- module de newsletter ;
- site internet.

### Moyens financiers :

- impression et distributions des lettres d'information ;
- impression des kits nouveaux arrivants.

# Accompagner les acteurs publics du territoire à la mise en œuvre d'actions éco-exemplaires



## Public ciblé

- Elus
- Agents des collectivités ; administratifs, techniques, enfance-jeunesse...

## Partenaires à mobiliser

- Elus du Smictom
- Communes
- Communautés de communes

## Communication

- Via les partenaires
- Lettre d'information
- Site internet

## Indicateurs

- Nombre d'actions de sensibilisation

Economie de papier, utilisation de mug et de vaisselle lavable... chacun peut agir individuellement sur son lieu de travail pour réduire sa production de déchets.

Les administrations et collectivités peuvent aussi réduire leur impact sur l'environnement en privilégiant une gestion des locaux et des achats durables.

Cette action vise à :

- **réduire les quantités de tous types de déchets** dans les DMA.

## Objectifs

Inciter les élus et les agents des collectivités à intégrer l'éco-exemplarité dans leur milieu professionnel.

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Priorité	+	+	+	+	+	+

## Mise en œuvre

- **Sensibiliser** les agents et élus **aux gestes éco-responsables** à adopter dans les bureaux et dans la commande publique
- Développer le **compostage** au sein des collectivités
- Développer le **tri à la source des biodéchets** dans les établissements de restauration collective
- Communiquer sur les solutions d'accompagnement offertes sur les volets **biomasse** et **marchés publics** du TER

## Moyens mobilisés

### Moyens humains :

- un.e chargé.e de prévention ;
- un.e chargé.e TER.

### Moyens techniques :

- guides d'information ;
- outils méthodologiques pour le tri à la source ;
- composteurs.

### 5.3. Priorisation des actions

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>Axe 1 : éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets</b>						
1-1 Développer et accompagner le compostage individuel	++	+++	++	++	+	+
1-2 Développer et accompagner le compostage partagé	++	++	+	+	+	+
1-3 Développer et accompagner le compostage en établissement	++	++	+	+	+	+
1-4 Promouvoir le compostage	++	+++	+++	+	+	+
1-5 Promouvoir de nouvelles pratiques de jardinage et d'entretien des espaces verts		++	+++	++	+	+
<b>Axe 2 : mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable</b>						
2-1 Sensibiliser aux bonnes pratiques en matière de consommation responsable	++	++	++	++	++	++
2-2 Accompagner les actions écocitoyennes	+	+	+	+	+	+
2-3 Renforcer le dispositif Stop Pub	+	+	+	+	+	+
<b>Axe 3 : lutter contre le gaspillage alimentaire</b>						
3-1 Sensibiliser aux gestes de réduction du gaspillage alimentaire		+	+	+	++	++
3-2 Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective	+	+	++	++	+	+
<b>Axe 4 : augmenter la durée de vie des produits</b>						
4-1 Encourager la réparation et le réemploi		+	+	++	++	++
<b>Axe 5 : sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets</b>						
5-1 Accompagner à la réduction des déchets issus des manifestations	+++	+++	++	++	+	+
5-2 Développer la communication à destination du grand public	++	++	++	++	++	++
<b>Axe 6 : être éco-exemplaire</b>						
6-1 Accompagner les acteurs publics du territoire à la mise en œuvre d'actions éco-exemplaires	+	+	+	+	+	+



**Smictom Centre Ouest** - 5 ter, rue de Gaël - 35290 Saint-Méen-le-Grand  
02 99 09 57 26 - [contact@smictomco.fr](mailto:contact@smictomco.fr) - [www.smictom-centreouest35.fr](http://www.smictom-centreouest35.fr)